

L'ALTERNANCE



2012/2014



Master Grande École
Bachelor Commerce



ROUEN Business School bénéficie d'une compétence et d'une notoriété dans le domaine de l'enseignement supérieur au management des entreprises et des organisations par le biais de ses programmes, tant par la formation initiale que par l'apprentissage.

Le Contrat d'Apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

ROUEN Business School forme plus de 100 apprentis par an, répartis entre les programmes Master Grande École (Bac + 5) et Bachelor Commerce (Bac + 3)

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

Pour l'entreprise

- C'est le moyen de recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses
- Vos équipes sont renforcées sans altérer votre compétitivité
- Vous créez un lien privilégié avec ROUEN Business School
- Vous bénéficiez d'aides financières
- Vous valorisez l'utilisation de votre taxe d'apprentissage pour la formation de votre propre personnel

Pour l'apprenti

- Pour acquérir une expérience significative en entreprise
- Pour forger son projet professionnel
- Pour accéder à une formation d'excellence alliant théorie et pratique en étant rémunéré
- Pour être accompagné tout au long du contrat par un Maître d'Apprentissage en entreprise et un Tuteur École
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du SMIC, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents

Pour ROUEN Business School

- Une professionnalisation de ses étudiants
- Un enrichissement du réseau des partenaires entreprises
- Une relation privilégiée entre l'apprenti, l'école et l'entreprise

Vous recherchez un profil BAC + 5 spécialisé dans un domaine particulier ?

- Marketing
- Finance de marché / Finance d'Entreprise / Finance Contrôle et Pilotage
- Audit Expertise
- Contrôle de Gestion, Audit interne et Management de la performance
- Gestion et Finance Internationales
- Management des Ressources Humaines
- Entrepreneuriat
- Supply Chain Management et Achats

En **Master Grande École**,

L'apprentissage se déroule sur 24 mois en 3^{ème} et 4^{ème} années du cycle de formation

Rythme d'alternance : 1 semaine École / 3 semaines Entreprise

Les apprentis se spécialisent durant leur Majeure qui a lieu de septembre à décembre à temps plein à l'école au début de leur 4^{ème} année.

En 2011-2013,

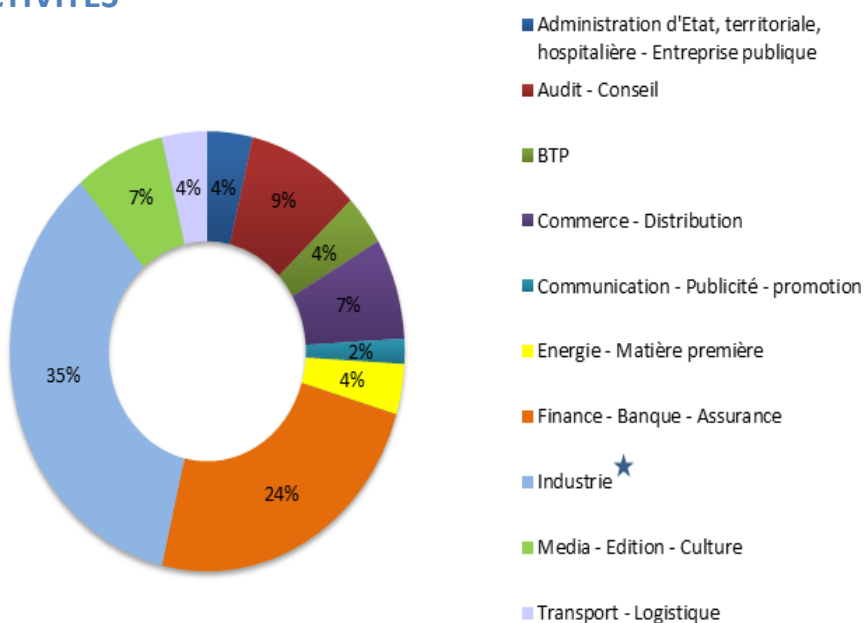
20% des apprentis de ce programme se sont vus confier des missions de Chef de Produit et 15 % des missions de Contrôle de Gestion

35% de nos apprentis travaillent dans le domaine industriel

POSTES OCCUPÉS

Consultant - Auditeur, Contrôleur de Gestion, Chargé de Clientèle entreprise, Analyste Crédit, Chef de Projet organisation et développement, Chef de Produit, Chargé d'Études Marketing, Chargé de Communication, Responsable Ressources Humaines

DOMAINES D'ACTIVITÉS



★ Industrie aéronautique, automobile, navale, ferroviaire	5%
Industrie agroalimentaire	4%
Industrie chimique, para chimique, pharmaceutique et cosmétique	10%
Industrie des technologies de l'information	16%

Vous recherchez un profil BAC + 3 spécialisé dans un domaine particulier ?

- Management de la PME Innovante
- Gestion de Projets Touristiques
- Management de la Chaîne Logistique
- Bancassurance

En **Bachelor Commerce ISPP**, l'apprentissage se déroule sur 24 mois en 2^{ème} et 3^{ème} années du cycle de formation ou sur 12 mois en 3^{ème} année uniquement après 2 années en tant qu'étudiant

Rythme d'alternance : 3 jours École / 2 jours Entreprise

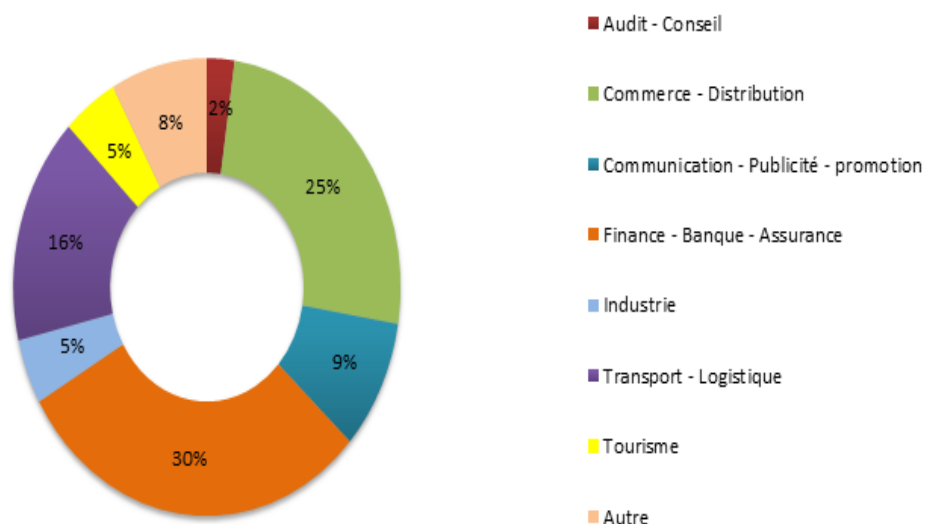
En 2011-2013,
23% des apprentis de ce programme
se sont vus confier des missions logistiques
30 % de nos apprentis travaillent dans le domaine de la Banque /Assurance

RENTREE 2012
Contrat de Professionnalisation
possible sur 12 mois
en 3^{ème} année
du Bachelor Commerce

POSTES OCCUPÉS

Responsable Achats et Logistique, Responsable Supply Chain, Responsable Développement Durable, Conseiller de Séjour, Manager Communication – Relation Presse, Responsable Commercial, Responsable d'Agence Banque –Assurance

DOMAINES D'ACTIVITÉS



AIDES A L'EMBAUCHE POUR L'ENTREPRISE

- **Indemnité Compensatrice Forfaitaire :**

Les entreprises employant un apprenti perçoivent une aide versée par le Conseil Régional du territoire dans lequel est situé l'établissement du lieu de travail de l'apprenti. Le montant minimum est de **1000 €** par année de contrat. Les conditions d'obtention et de modularisation de cette aide sont fixées par le Conseil Régional.

Elle est versée par la Région à la fin de chaque année de contrat si l'apprenti a été présent en Centre de Formation.

Informations complètes sur www.hautenormandie.fr/Jeunesse-Formation/Apprentissage/Aide-aux-employeurs

- **Crédit d'impôt :**

1 600 € (cf. *Décret n°2006-907 du 21 juillet 2006*) maximum.

Conditions :

- l'apprenti doit être présent en entreprise depuis au moins 1 mois au cours de l'année de référence
- le crédit passe à 2 200 € si l'apprenti est déclaré handicapé ou s'il a fait l'objet d'un accompagnement renforcé (CIVIS)

Informations complètes sur <http://www.impots.gouv.fr>

- **Aide à l'embauche supplémentaire d'un jeune de moins de 26 ans**

Depuis le 1er mars 2011 et jusqu'au le 30 juin 2012 les entreprises de moins de 250 salariés* peuvent bénéficier, pendant un an, d'une compensation des charges patronales pour l'embauche d'un jeune supplémentaire en alternance. (contacter Pôle Emploi www.pole-emploi.fr dans les 4 mois suivant le début d'exécution du contrat)

* à l'exception des entreprises de moins de 11 salariés qui bénéficient déjà d'une exonération totale des cotisations patronales.

- **Exonération de tout ou partie des cotisations sociales selon la taille de l'entreprise**

LA RÉMUNÉRATION DE VOTRE APPRENTI

La rémunération minimale légale applicable aux apprentis est fonction de l'âge et du cycle de formation (exprimée en pourcentage du SMIC ou du SMC correspondant à l'emploi occupé à partir de 21 ans) :

Bachelor Commerce ISPP		18-20 ans	21 ans et plus
	2 ^{ème} année	49 %	61 %
	3 ^{ème} année	65 %	78 %

Master Grande École ESC		18-20 ans	21 ans et plus
	3 ^{ème} année	65 %	78 %
	4 ^{ème} année	65 %	78 %

le montant du SMIC brut horaire est porté à 9,22 € au 1^{er} janvier 2012
soit 1398,37 € mensuel sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires

Le salaire de référence est le SMIC ou le SMC correspondant à l'emploi occupé à partir de 21 ans, s'il est plus favorable à l'apprenti. Le salaire est dû chaque mois, le temps de formation à l'école est considéré comme temps de travail et ouvre droit aux congés payés au même titre que le temps passé en entreprise. Le calcul éventuel des RTT se fait au prorata du temps passé en entreprise.

***Pour les Établissements publics et les entreprises relevant des conventions Métallurgie, Transport et Syntec,
Merci de nous consulter***

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

L'entreprise finance la formation de son apprenti.

Cette somme peut être financée via la taxe d'apprentissage, sur le quota et le barème (CFA ESCMT et ROUEN Business School), toutes catégories confondues pour tout ou partie et éventuellement complété par une contribution financière à ROUEN Business School.

A titre d'exemple, le coût réel de formation d'un apprenti pour l'année 2011-2012 s'élève selon le programme à :

Master Grande École ESC	9 605 €
Bachelor Commerce ISPP	9 700 €

Ces montants sont publiés chaque fin d'année civile par la préfecture de région Haute-Normandie sur la liste des établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage. Cette liste est accessible au niveau des Actes et Recueils Publiés.

LE STATUT DE L'APPRENTI, ses droits et obligations

L'apprenti doit avoir moins de 26 ans à la signature du contrat (sauf dérogation).

L'apprenti doit être embauché dans une entreprise domiciliée en France.

Les étudiants étrangers peuvent accéder à l'apprentissage, ils doivent se procurer une autorisation provisoire de travail délivrée par la préfecture de leur domicile.

L'apprenti a les **mêmes droits que les salariés** et est soumis aux mêmes obligations (règles du code du travail et conventions collectives).

La **couverture sociale** de l'apprenti est similaire à celle des autres salariés dès 16 ans : affiliation au régime général de la Sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage, etc.

L'apprenti est **exonéré de frais de scolarité** (ils sont pris en charge par l'entreprise) et rémunéré pendant toute la durée du contrat.

La durée du contrat est en général de deux années. La **période d'essai de 2 mois**.

Un contrat à durée déterminée se termine à la date prévue de fin d'engagement. Il ne peut être rompu sauf :

- Au cours de la période d'essai
- Par commun accord entre les parties (l'entreprise touchera alors sa prime au soutien et à l'effort de formation Cf « les aides financières » au prorata du temps passé en entreprise)
- En cas de désaccord le conseil des prud'hommes sera seul habilité à donner son accord concernant la rupture.

En cas de rupture, la réinscription en cycle initial n'est pas systématique ;

si la rupture advient avant le 31 décembre 2012 :

- Les frais de scolarité de l'année universitaire en cours et de celle à venir (selon la date de rupture) seront alors à la charge de l'étudiant s'il ne retrouve pas un nouveau contrat avant le 31 décembre de l'année en cours.

si la rupture a lieu à partir du 1^{er} janvier 2013 :

- Les frais de scolarité du second semestre et des semestres suivants seront à la charge de l'étudiant

A SAVOIR

L'apprenti est tenu de se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage.

Pour la préparation directe de ces épreuves, il a droit à un **congé supplémentaire de 5 jours ouvrables**

Le congé visé ci-dessus donne droit au maintien du salaire. Il est situé dans le mois qui précède les épreuves ; il s'ajoute au congé payé et au congé annuel pour les salariés de moins de 21 ans prévu à l'article L. 3164-9 du code du travail, ainsi qu'à la durée de formation en centre de formation d'apprentis fixée par le contrat.

LE SUIVI DE L'APPRENTI

Un Maître d'Apprentissage est désigné pour accompagner l'apprenti tout au long de son contrat en entreprise,
Un Tuteur École est nommé pour être le référent : il est l'interface entre l'école, l'apprenti et l'entreprise.

Sont réputées remplir la condition de compétence professionnelle exigée d'un Maître d'Apprentissage :

1. Les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
2. Les personnes justifiant de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;
3. Les personnes possédant une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti après avis du recteur, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. L'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'autorité compétente vaut avis favorable.

Une relation tripartite est créée entre l'Apprenti, le Maître d'apprentissage et le Tuteur École pour assurer un suivi pédagogique et professionnel de qualité.

Ces 3 acteurs se rencontrent tout au long du contrat à des périodes précises pour faire le point sur la mission de l'apprenti, sur son évolution, et son évaluation.

Afin d'optimiser le suivi pédagogique et professionnel de l'Apprenti et le partage d'informations entre ces différents acteurs, le livret d'apprentissage a été informatisé, le suivi du jeune s'effectue en ligne sur une plateforme dédiée à l'apprentissage : <http://apprentissage.rouenbs.fr>

Une rencontre des acteurs de l'apprentissage aura lieu à l'école dans le courant de la première année de contrat.
Chaque Maître d'Apprentissage, Tuteur École et Apprenti y sera convié et recevra une invitation à y participer.

COMMENT TROUVER ET RECRUTER VOTRE APPRENTI

1. **Définir la mission** que vous voulez confier à l'apprenti
2. **Déposer votre offre** via notre interface sur notre site www.rouenbs.fr Relations Entreprises / Apprentissage
ATTENTION, sans cette saisie, votre offre n'est pas visible par les candidats
Les candidats accèdent à votre offre à distance, et postulent directement auprès de votre entreprise
3. **Désigner un maître d'apprentissage** justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante

COMMENT EMBAUCHER VOTRE APPRENTI

Pour connaître toutes les modalités d'embauche d'un apprenti et pour obtenir les imprimés nécessaires à la signature d'un contrat d'apprentissage,

1. Contactez :
 - la **Chambre de Commerce et d'Industrie** pour les entreprises uniquement immatriculées au RCS (registre du commerce et des sociétés), les associations ou les professions libérales.
 - la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** pour les entreprises inscrites au répertoire des métiers.
 - la **Chambre d'Agriculture** pour les contrats concernant les apprentis relevant du régime des assurances sociales agricoles
 - la **DDTEFP** dans les autres cas.
2. Procurez-vous un formulaire de « Déclaration Unique d'Embauche DUE » auprès de l'**URSSAF** et retournez-leur, au plus tard, le jour de l'embauche de l'apprenti. Vous pouvez aussi déclarer votre apprenti sur le site www.urssaf.fr
3. Veiller à la bonne inscription de votre apprenti(e) auprès de la Sécurité Sociale et **nous fournir 1 copie de l'attestation d'inscription**
4. Prenez rendez-vous avec la **Médecine du Travail** pour obtenir un certificat médical obligatoire (valable 6 mois) que vous devez joindre au contrat d'apprentissage.

INFOS PRATIQUES POUR LA REDACTION DU CONTRAT DE VOTRE APPRENTI

- **Début et fin du cycle de formation :**

Master Grande École	sur 2 ans	du 27/08/2012	au 11/07/2014
Bachelor Commerce	sur 2 ans	du 04/09/2012	au 29/08/2014
	sur 1 an	du 04/09/2012	au 30/08/2013
- **Durée du contrat :** 24 mois ou 12 mois en 3^{ème} année
- **Durée Hebdomadaire de travail :** généralement annualisation sur 35 heures (formation comprise)
- **Diplôme ou Titre préparé :** Master Grande École / Bachelor Commerce
- **Établissement de formation responsable :**
CFA ESCMT - Palais des Consuls - Quai de la Bourse - BP 641 - 76007 ROUEN Cedex 1
- **Lieu de formation des jeunes et gestion des contrats :**
ROUEN Business School – 1 rue du Maréchal Juin – BP 215 – 76825 MONT ST AIGNAN Cedex

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.rouen.cci.fr : formalités > contrat d'apprentissage (pour les entreprises de la région rouennaise)

www.dfc.ccip.fr : Accueil > Pratique > Fiches pratiques > Le contrat d'apprentissage - Fiche pratique (pour les entreprises de la région parisienne)

www.emploi.gouv.fr : les thématiques > formations en alternances

www.travail-emploi-santé.gouv.fr : Fiches pratiques > Fiches pratiques du droit du travail > Contrats > le contrat d'apprentissage

A RETENIR

L'entreprise s'engage à :

1. Définir la mission de l'Apprenti
2. Nommer un Maître d'Apprentissage qui le suivra tout au long de son contrat
3. Rémunérer l'apprenti selon la grille
4. Prendre en charge le coût de la formation de l'apprenti via la Taxe d'Apprentissage ou une contribution financière

L'entreprise bénéficie de :

1. L'exonération des cotisations sociales
2. Aide à l'apprentissage de la Région
3. Un crédit d'impôt
4. Exonération de charges sur les embauches supplémentaires

**POUR LE RECRUTEMENT, LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DU CONTRAT
VOS CONTACTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES**

Direction des Relations Entreprises

Stéphanie DENIS

Responsable Alternance

02.32.82.47.25

stephanie.denis@rouenbs.fr

**POUR LE SUIVI PEDAGOGIQUE DE VOTRE APPRENTI
VOS CONTACTS**

Master Grande École

Laurence MANTOVANI

Coordinatrice Pédagogique Apprentissage

02.32.82.57.06

laurence.mantovani@rouenbs.fr

Bachelor Commerce ISPP

Simone SARLIN-HAMEL

Responsable du développement des projets professionnels étudiants Bachelor

02.32.82.57.61

simone.sarlin-hamel@rouenbs.fr

Corinne HOURDEL

Assistante Pédagogique

02.32.82.58.93

corinne.hourdel@rouenbs.fr

Elisabeth FLEURY

Assistante Pédagogique

02.32.82.58.92

elisabeth.fleury@rouenbs.fr

CALENDRIER DES PERIODES D'ALTERNANCE

Sous réserve de modification par les programmes
Un planning plus détaillé vous sera envoyé au démarrage de la formation

Master Grande École - ESC (Niveau 1 Bac +5)

Master Grande École - ESC (Niveau 1 Bac +5)		Août		Sept N				Oct N				Nov N				Dec N				Janv N+1				Fevr N+1				Mars N+1				Avril N+1				Mai N+1				Juin N+1				Juil N+1				Août N+1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
MGE 3ème année	413 heures	L M M J V																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

Bachelor Commerce - ISPP (Niveau 2 Bac +3)

Bachelor Commerce - ISPP (Niveau 2 Bac +3)		Sept N				Oct N				Nov N				Dec N				Janv N+1				Fevr N+1				Mars N+1				Avril N+1				Mai N+1				Juin N+1				Juil N+1				Août N+1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
ISPP 2ème année	540 heures	L																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

		semaine en entreprise
		semaine à l'école

Pour déposer une offre de contrat d'apprentissage : <http://www.rouenbs.fr/fr/relations-entreprises/apprentissage>

NOS ENTREPRISES PARTENAIRES POUR LES CONTRATS 2011-2013

ACCENTURE	PARIS	GDF SUEZ	COURBEVOIE
ADECCO	ELBEUF	IBM	BOIS-COLOMBES
AGENCE FRANCE PRESSE	PARIS	INVOKE	MONT SAINT AIGNAN
ALIXIO	PARIS	LEPICARD	YERVILLE
ALLIANZ FRANCE	PUTEAUX	L'OREAL	PARIS
AMUNDI	PARIS	MACIF	DIEPPE
GROUPE LA POSTE	CAEN	MAIRIE DE ROUEN	ROUEN
AXA FRANCE	BELBEUF	MAPA	COLOMBES
BDO FRANCE	VERSAILLES	MARSH	PARIS
BNP PARIBAS	ISSY LES MOULINEAUX	MATMUT	ROUEN
BOUYGUES CONSTRUCTION	SAINT QUENTIN EN YVELINES	NION PARCS ET JARDINS	YVETOT
BOUYGUES TELECOM	ISSY LES MOULINEAUX	NOVALAIR	YERVILLE
BPCE	PARIS	OFRACAR	MONT SAINT AIGNAN
BULTEL LOCATION	MOTTEVILLE	ONACVG	PARIS
CAISSE DES DÉPÔTS	PARIS	OPÉRA DE ROUEN	ROUEN
CB RICHARD ELLIS INVESTORS	PARIS	ORANGE FRANCE TELECOM	ROUEN
CCE ORGANISATION	SAINT ARNOULT	OSEO	ROUEN
CEISA PACKAGING	BERNAY	POINT P	SOTTEVILLE LES ROUEN
CHARTIS FRANCE	PARIS	POTIMARRON	ROUEN
CHRONOPOST INTERNATIONAL	ANTONY	RANDSTAD	ROUEN
CIC	BOIS GUILLAUME	RENAULT	GRAND COURONNE
CDT DE SEINE-MARITIME	BIHOREL	RENAULT	CLEON
CRAM CHAUFFAGE	LE HAVRE	SANOFI PASTEUR	VAL DE REUIL
CREDIT AGRICOLE	BOIS GUILLAUME	SARL ABOPALE - LAFORET IMMOBILIER	ABBEVILLE
CRÉDIT DU NORD	PARIS	SÉGÉCÉ	PARIS
CRÉDIT LYONNAIS	MAROMME	SEINE-MARITIME TOURISME RÉSERVATION	BOIS-GUILLAUME
CSC	PARIS LA DÉFENSE	SEINODIS	SOTTEVILLE LES ROUEN
DAVIS 76 - MERCEDES BENZ	ROUEN	SIMPLY MARKET	AMIENS
DELOITTE CONSEIL	NEUILLY SUR SEINE	SNCF	PARIS
EADS ASTRIUM	LES MUREAUX	SOCIETE GENERALE	PARIS
EDENRED FRANCE	MALAKOFF	TECHNIP FRANCE	PARIS
EFS NORMANDIE	BOIS GUILLAUME	TF1	BOULOGNE BILLANCOURT
ETDE	MONTIGNY LE BRETONNEUX	UNILEVER FRANCE	RUEIL-MALMAISON
EURO RSCG C&O	SURESNES	UNION GÉNÉRALE DES TECHNIQUES	PARIS
FNAC	IVRY SUR SEINE	VOIX LA PRODUCTION	ROUEN